



Mise en demeure par organisme bancaire

Par **noemi5_old**, le **05/08/2007** à **13:49**

bonjour,

j ai une dette de 4692.49€ a un organisme bancaire depuis 2002 .cette dette fait suite a un cheque que j ai déposé (d un particulier) qui a été mis sur mon compte . Je l ai donc retiré au distributeur puisque pour moi le cheque etait encaissé . Malheureusement , deux jours apres on m a informé que le cheque avait été refusé (alors qu il a été credité sur mon compte !) et on m a demandé de regler ma dette !

j ai reçu une lettre de mise en demeure de la part d un cabinet d huissier(service recouvrement) en fevrier 2004 . J ai regler par mandat 1000€ en fev 2004. depuis j'ai changé d adresse et je n ai jamais plu rien reçu .

il n y a donc pas eu de commandement de payer .

Y a t il un delai pour m assigner en justice sur cette dette ?

Ma dette va t elle s effacer au bout de 30 ans ?

merci d avance .

Cordialement